



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUN 2018 à 19 H 00

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, AVRIT Clovis, BLANC Sébastien, CARREAU Gérard, LEGER Sylviane, MICHAULT Nelly

Absents excusés : MARTIN-CORREIA Alexandra, VALLON David.

Absents : FILLION-NICOLLET Julien, OBIN Aurélie, PILLET Laurence.

Quorum atteint

Pouvoir de vote : David VALLON à Gérard CARREAU.

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : MICHAULT Nelly

Monsieur le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour, adopté à l'unanimité :

- Une motion relative au centre hospitalier Albertville-Moutiers

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le compte-rendu de la réunion du 17 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Communication des décisions prises en vertu de la délégation de compétence : NEANT

| Décision | Tiers | Objet | Montant |
|----------|-------|-------|---------|
| | | | |
| | | | |

Pour information, paiement de diverses factures :

| | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|-----------|
| LACOSTE | Fournitures scolaires | 60,42 |
| LIRE DEMAIN | Fournitures scolaires | 269,35 |
| PHARMACIE DU PARC OLYMPIQUE | Ecole | 22,68 |
| PMS | Tôles bassins et abris bus | 319,85 |
| SAMSE | Lasure abris bus | 64,90 |
| ASADAC AGATE | DADS fin d'année 2017 | 327,60 |
| SPAD | Aide à domicile | 174,80 |
| API RESTAURATION | Repas cantine avril | 870,50 |
| PROFIL | Fournitures secrétariat | 33,01 |
| LOCAM | Location 2 défibrillateurs trimestre | 313,20 |
| CGM PUBLICATION | Abonnement revue 2018 | 200,00 |
| LA POSTE TIMBRES | Timbres postaux | 192,00 |
| RSC | Chaînes hivernales Unimog | 2938,58 |
| EIFFAGE | Réfection chaussée le Parc | 11149,80 |
| ARLYSERE | Transfert résultats 2017 Budget Eau | 166642,77 |
| LACOSTE | Fournitures scolaires | 51,34 |
| GONTHIER HORTICULTURE | Fleurs de printemps | 736,52 |

| | | |
|----------------------------------|--|---------|
| SUPER U | 3 Tapettes souris | 3,84 |
| DE LAGE LANDEN | Location trimestrielle 2 photocopieurs | 1121,40 |
| SOLAIR | Entretien chaudière mairie | 492,00 |
| SUPER U | Cérémonie 8 mai | 34,64 |
| LOYET | Transport école Rognaix | 76,00 |
| LA POSTE TIMBRES | Timbres postaux | 400,00 |
| QUICK PRINT | Impression plans PLU | 170,88 |
| SOMARCO | Fournitures secrétariat | 388,39 |
| LACOSTE | Fournitures scolaires Rognaix | 66,93 |
| LIRE DEMAIN | Fournitures scolaires Esserts-Blay | 178,52 |
| PMS | Fournitures abris bus | 84,07 |
| Association communes forestières | Cotisation annuelle | 271,00 |
| CCAS LA BATHIE | Portage repas mai 2018 | 288,00 |
| SPAD | Aide à domicile mai | 174,80 |
| CFA FIPAG | 1/2 frais formation apprentie lycée | 1497,00 |

ORDRE DU JOUR :

1. a) RPI – Règlement intérieur de la cantine scolaire, rentrée 2018-2019

Il y a lieu d'apporter des modifications au règlement intérieur des cantines du RPI.

En effet, il faut supprimer l'article 1.3 « restauration scolaire et TAP » du fait de l'arrêt décidé par précédente délibération des TAP.

D'autre-part, la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), les communes n'auront plus accès au mot de passe des familles. Le paragraphe le précisant sera supprimé.

Il convient d'approuver ce nouveau règlement et autoriser le Maire à signer les documents.

Vote pour : 9

b) Règlement de la garderie périscolaire avec Rognaix

Avec le retour de la semaine scolaire sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le service du mercredi matin et midi n'a plus lieu d'être. Il convient donc de modifier le règlement de la garderie en supprimant le jour et les horaires du mercredi.

Avec la mise en place du RGPD, seul l'identifiant de la famille pourra être communiqué.

Les autres articles sont inchangés.

Il convient d'approuver ce nouveau règlement et autoriser le Maire à signer les documents

Vote pour : 9

2. Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles communales C1328 et C1608, les Champs

Mme Emmanuelle PLAN épouse ROUX-MOLLARD a saisi la commune aux fins de pouvoir disposer d'une servitude de passage pour améliorer l'accès à la voie publique de la parcelle C 1367 lui appartenant. A cet effet, il convient de créer une convention de passage à titre gratuit entre la commune et Mme PLAN épouse ROUX-MOLLARD Emmanuelle.

En préambule, il est nécessaire de préciser que la commune a acquis les parcelles C1328, 1330, 1331,1352, 1354, 1608 en 2016 et sont donc du domaine privé. La servitude est créée sur les parcelles C1328 et 1608 pour desservir la parcelle C1367 au profit de Mme PLAN épouse ROUX-MOLLARD Emmanuelle. Il a été convenu que les frais de l'acte seront réglés par Mme PLAN épouse ROUX-MOLLARD Emmanuelle, demandeuse.

L'emprise du passage a été matérialisée sur un plan établi par le cabinet MESURALPES, géomètres-expert à Albertville, sur une bande de terrain de 3 mètres sur 4 mètres de large exclusivement. Les frais d'entretien seront à la charge exclusive de Mme PLAN épouse ROUX-MOLLARD Emmanuelle et des propriétaires successifs.

Il y a lieu d'approuver les termes de cette convention de passage et d'autoriser le Maire à signer tous les documents.

Vote pour : 9

3. Décision modificative du Budget

a)- Lors de l'établissement du budget, une erreur a été commise sur l'article Recettes de Fonctionnement R002, excédents de fonctionnement 2017, commune, eau et CCAS. Il manque 163,09 €, à prendre sur le chapitre 70, article 7022.

b)- Pour payer la facture SERTPR pour les travaux de voirie au Combet, il manque 3 000 € sur l'opération 74, à prendre sur l'opération 75, éclairage public sur laquelle il avait été prévu 45 000 €.

Vote pour : 9

4. Arlysère – conventions de passage pour itinéraires de randonnée intercommunaux

Arlysère a lancé un travail de maillage cohérent d'itinéraires de randonnée. Afin de mieux gérer les questions de responsabilité, d'aménagement, d'entretien, Arlysère souhaite conventionner avec tous les propriétaires identifiés sur ce réseau.

Ces conventions ont un caractère révocable et peuvent être dénoncées à tout moment en justifiant sa décision.

Les propriétaires restent responsables de leurs parcelles. S'ils ne souhaitent pas de passage sur leur propriété, ils sont tenus de clôturer et d'informer les usagers via de la signalétique appropriée.

La commune est propriétaire de différentes parcelles concernées par le projet.

Il convient de valider ces conventions et d'autoriser M. le Maire à les signer.

Vote pour : 8

Abstention : 1 Sébastien Blanc

5. Motion pour soutenir les conditions posées par le Conseil de surveillance du centre hospitalier Albertville-Moutiers.

M. le Maire d'Albertville a adressé un courrier afin d'affirmer le soutien des élus de la commune à la nécessaire pérennisation des activités médicales du CHAM.

Il propose que soit adoptée une motion soutenant les conditions posées par le conseil de surveillance du CHAM à la création d'une direction commune avec le site de Chambéry dans le but de garantir les activités médicales du CHAM sur le long terme.

Vote pour : 9

Pour information :

URBANISME (Mme Avrillier Véronique)

Permis de Construire :

M. DULONDEL Manuel. En Bayer. Démolition d'un petit abri bois et construction d'un garage accueillant 3 voitures

Déclarations Préalables demandes :

Mme FLANDIN Christiane. En Bayer. Mise en place d'un grillage d'une hauteur maximum de 1,50 m et de gabions sur une longueur de 10m.

M. AGUETTAZ Jean-Pierre. La Fontaine. Remplacement de 2 portes fenêtres bois de 3 vantaux par 2 portes fenêtres en PVC couleur chêne doré.

M. LEGER Jean-Claude. Savandet. Pose de volets roulants couleur chêne doré.

Déclarations Préalables accordées :

M. GUILLOT Jean-Pierre. Le Château. Division en vue de construire.

M. GUILLARD Jérôme. Le Villard. Isolation façade. 1 face et projection d'enduit couleur « ton pierre ».

Mme FLANDIN Christiane. En Bayer. Pour la mise en place d'un grillage d'une hauteur maximum de 1,50 m et de gabions sur une longueur de 10m.

M. AGUETTAZ Jean-Pierre. La Fontaine. Pour le remplacement de 2 portes fenêtres bois de 3 vantaux par 2 portes fenêtres en PVC couleur chêne doré.

M. LEGER Jean-Claude. Savandet. Pour la pose de volets roulants couleur chêne doré.

Déclarations Préalables refusées :

M. JILCOT Pascal. Saint Paul Sur Isère. Création d'un mur de clôture et pose d'un portail. Mise en place d'une sécurisation autour du ruisseau avec une barrière en fer forgé.

⇒Déclaration d'Intention d'Aliéner : NEANT

FORÊT (Mme Avrillier Véronique)

Vente de la parcelle 21 située côté de La Gittaz

Cette vente aura lieu le mardi 19 juin 2018 à 8h30 Salle Festive à Ugine.

Parcelle forestière 27. M. CERELAZ Robert demande à la commune de pouvoir récupérer plus tard dans le temps le bois qui ne serait pas coupé sur sa parcelle que la commune doit acquérir pour la déserte de la parcelle 27. Le Conseil Municipal n'y voit aucun inconvénient. Il lui sera fait une réponse écrite de cette décision.

Pour information

1) **Cimetière** : Considérant qu'il ne reste que 4 à 5 places pour les futures inhumations, il va falloir entreprendre la procédure de reprise des terrains sans concession (terrains communs) et concessions en état d'abandon.

Cette procédure est encadrée par la Loi

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon est régie par les articles L. 2223-4, L. 2223-17 et L. 2223-18 et R. 2223-12 à R. 2223-23 du CGCT. Elle est très formalisée et contient plusieurs mesures visant à informer les familles lors des différentes étapes qui doivent être mises en œuvre.

2) Suite à l'accord trouvé lors d'une réunion avec M. Fillion Gilbert pour la location de l'alpage de la Gittaz, il lui sera proposé un avenant de trois ans, 2018-2021. La prochaine réunion du Conseil entérinera le document validé par les deux parties.

3) La mairie a reçu une demande de location de la salle polyvalente de l'association « Actiforme », 1 heure par semaine à partir de septembre. Il lui sera proposé un loyer de 300 € pour l'année. Le Conseil Municipal est d'accord. Le responsable sera prévenu des travaux d'amélioration énergétique prévus en 2018 et qui pourraient perturber pendant quelques temps les cours dispensés.

4) Glissement de terrain sur la piste d'accès à la montagne de la Gittaz. Notre assurance GROUPAMA a été saisie à titre conservatoire. Rendez-vous est pris pour 17 h lundi 18 juin entre le RTM, le RTE et la commune pour une visite sur le site.

5) Pot des nouveaux arrivants du 01 juin à 19h30. Monsieur le maire demande aux personnes ayant participé à cet accueil si elles ont pris des photos et de bien vouloir en faire une copie à la mairie.

6) Signature du protocole « participation citoyenne » avec M. le Sous- Préfet, M. le commandant du groupement de gendarmerie d'Albertville et le Capitaine SERRETIELLO, mardi 19 juin à 19h00 à la salle polyvalente. Les administrés qui souhaitent assister à cette manifestation sont les bienvenus. Un pot clôturera cette soirée.

7) Dates de la prochaine réunion du conseil : le 12 juillet à 20h30

8) Dates des prochaines réunions de travail pour le PLU : le 26 juillet à 14h00 avec M. Robert Vidal et Mme Laure Letinois.

Tour de table du Conseil Municipal

Mme Véronique Avrillier :

Remerciements aux chasseurs et administrés qui ont participé à la corvée samedi 9 juin 2018.

Monsieur le maire demande que l'on adresse un courrier de remerciements à la société de chasse et aux administrés qui ont participé à cette corvée.

M. Clovis Avrit :

Demande à Monsieur le maire où en est la maison médicale ? Monsieur le maire n'ayant pas de nouvelles depuis un certain temps, se rapprochera de M. le maire de La Bâthie, animateur du groupe de ce projet pour en savoir plus.

Cependant dans un compte rendu du dernier conseil syndical du SIBTAS, il est écrit « Jean-Pierre André fait part de son récent contact avec la SEMCODA. Le permis sera déposé fin juillet 2018. Il est envisagé que les travaux se déroulent en 2 temps : - aménagement de la Maison de santé dans un premier temps - aménagement des logements situés dans les étages dans un second temps, pour une maison de santé opérationnelle fin 2019. Concernant les accès, une rencontre va être organisée afin qu'un accès direct à la maison de santé soit réalisé ».

M. Sébastien Blanc :

Remercie les chasseurs et administrés qui ont participé à la corvée samedi 9 juin.

Une autre corvée est prévue samedi 16 juin.

M. Patrick Michault

- Indique qu'un arrêté pour l'accès à la Gittaz a été affiché à l'Erettaz, à l'embranchement de la Gittaz et au Pont de la Planchette.
- Indique que des travaux de débroussaillage auront lieu prochainement sur Charvan
- Lit un avis concernant la propreté du jeu de boules au Bayet
- Monsieur le maire a reçu une invitation des anciens combattants pour le 21/06/2018 à 11 :30 au château d'Essert-Blay.

Parole aux personnes qui assistent au Conseil Municipal.

Robin GUILLOT : à propos de la location de la Montagne de la Gittaz, nous indique que la SEA (Société d'Economie Alpestre) peut aider et accompagner la commune sur toutes les questions relatives au pastoralisme.

Fin de la séance à : 21h00

Secrétaire de séance
Nelly MICHAULT